



**RÈGLES DE SÉLECTION
ÉQUIPE DE FRANCE DE CANOË-KAYAK
SPRINT
Saison 2025
Senior / U23 / U18**

Préambule.....	3
La sélection nationale pour les coupes du monde sénior, le championnat d’Europe (dont U23) et le championnat du Monde (dont U23).....	4
Informations relatives à l’organisation de la compétition.....	4
Informations relatives à la participation aux courses de sélection nationales.....	4
Informations relatives aux classements et sélection sur les courses de la sélection nationale.....	5
Confirmation de sélection en Equipe de France pour les championnats d’Europe et du Monde Senior.....	6
Processus de sélection.....	6
Chaine de décision.....	6
Modalités de désignation des remplaçants et cas exceptionnels.....	6
Publication des sélections.....	7
Dates prévisionnelles des échéances 2025 Senior.....	7
Dates prévisionnelles des échéances 2025 U23 et U18 et U15/U16/U17.....	7
Autres informations.....	7

Préambule

La stratégie de préparation de la FFCK pour l'Équipe de France sénior 2025 s'inscrit un contexte pour de préparation des Jeux Olympiques de Los Angeles 2028 et de Brisbane 2032.

Un travail de révision à la suite des élections fédérales a été réalisé pour construire un mode de sélection valable que pour l'année 2025. Les sportifs souhaitent connaître au plus vite les dates, lieux et modalités des sélections. Dans ce contexte le GSOP a validé ces principes lors de la réunion du 13 janvier 2025.

- le/la DTN sera nommé(e) ;
- une lisibilité sur nos finances sera effective ;
- Les nouvelles modalités de soutien de l'ANS seront établies.

Conformément à l'axe 1 du projet fédéral, les modes de sélections 2025 sont en cohérence avec les 4 orientations phares du haut niveau :

- Accompagner les sportifs dans leur quête d'excellence,
- Développer un projet d'accession efficient pour les clubs et territoires,
- Mettre en place des structures adaptées à la performance,
- Favoriser l'innovation et la transversalité entre les disciplines.

La distance à la victoire dans une épreuve olympique sur une échéance terminale demeure la principale référence sur laquelle repose la sélection nominative en Equipe de France. Sur la base de cette référence, la compétition des sélections nationales permet de préciser les sélections nominatives en Equipe de France, pour tout ou partie de la saison sportive.

Le programme d'actions et la proposition de sélection découlent de la stratégie sportive définie et mise en œuvre par la Direction Technique Nationale.

Ce document pourra faire l'objet d'annexes complémentaires afin de clarifier le processus de sélection.

Les règles de sélection précédemment validées le 30 novembre 2024 par le Directeur Technique National seront caduques à la signature des présentes règles de sélection.

La sélection nationale pour les coupes du monde sénior, le championnat d'Europe (dont U23) et le championnat du Monde (dont U23)

Informations relatives à l'organisation de la compétition

Lieu : Vaires-sur-Marne

Date : Du jeudi 1^{er} au vendredi 2 mai 2025.

Les embarcations et distances suivantes seront ouvertes : K1H 1000m, K1H 500m, K1D 500, C1H 1000m, C1H 500m, C1D 500m, C1D 200m.

Les catégories et embarcations proposées sont :

- Kayak, canoë homme junior
- Kayak, canoë homme senior et U23
- Kayak dame junior
- Kayak dame senior et U23
- Canoë dame : les canoës dame pourront être des épreuves opens en fonction du nombre de bateaux d'inscrits.

Un classement par catégorie sera établi.

Informations relatives à la participation aux courses de sélection nationales

Afin de pouvoir participer au processus de sélection des Équipes de France, il est demandé à l'ensemble des athlètes concernés de :

- Être titulaire d'une licence à la FFCK ;
- Respecter les règlements fédéraux ;
- Signer et respecter la convention individuelle du sportif 2025 et ses annexes¹ ;
- Être à jour de ses factures à l'égard de la FFCK ;
- Avoir un passeport avec une date de validité de plus de 6 mois suivant la dernière échéance internationale de l'année.

Les athlètes invités à concourir sont :

- Les athlètes en liste ministérielle SHN (Elite, senior, relève), espoirs et collectifs nationaux de la FFCK.
- Les athlètes ayant été sélectionnés en Equipes de France de sprint senior, U23 et U18 de l'année N-1 (2024).
- Tous les finalistes A et B du championnat de France 2024 dans les épreuves Olympiques 2025.
- Les athlètes ultra-marins proposés par le CTR local.

¹ Une attention particulière doit être portée à cette convention individuelle notamment à ses articles 11.2 et 11.3 qui seront pleinement appliqués le cas échéant par la fédération ou par un tiers ayant un intérêt à agir. Un sportif ayant manqué à ses obligations sur les saisons 2023 et 2024 pourra être automatiquement retiré de la sélection par le comité de sélection.

Informations relatives aux classements et sélection sur les courses de la sélection nationale

- Pour les coupes du monde sénior, les championnats d'Europe et Monde U23, les championnats d'Europe et Monde U18, un classement sera réalisé selon le tableau suivant sur chacune des épreuves ouvertes lors de la sélection nationale (K1H 1000m, K1H 500m, K1D 500, C1H 1000m, C1H 500m, C1D 500m, C1D 200m) :

Classement de la course	Points attribués
1 ^{er} de la course	0
2 ^{ème} de la course	2
3 ^{ème} de la course	3
Etc.	X
10 ^{ème} de la course	10
Etc.	X

- Pour les épreuves olympiques individuelles, l'athlète qui remporte l'épreuve (Finale A des sélections nationales) sera sélectionné en Equipe de France pour les épreuves de coupes du monde de la saison 2025.
- Pour les épreuves olympiques des U23 et U18, ainsi que pour celles des Seniors en équipage, les athlètes devront s'engager sur toutes les épreuves olympiques. Le classement se fera à l'addition des points de chaque course en privilégiant le 500m qui comptera double, ce qui permettra d'identifier la sélection d'athlète en équipe de France. Par exemple :
 - o K1H (500m et 1000m) **résultats** = points du K1 1000m + 2fois les points du K1 500m
 - o C1H (500m et 1000m), **résultats** = points du C1 1000m + 2fois les points du C1 500m
 - o C1D (200m et 500m), **résultats** = points du C1 200m + 2fois les points du C1 500m
 - o K1D (500m x 2 courses), **résultats** = Pour la catégorie des K1D 500m, le classement se fait à l'addition des deux courses, la première sportive de chacune des deux courses est sélectionnée, et en cas d'égalité le meilleur temps des deux courses départagera les sportives.

La régata de Bratislava permettra de confirmer la sélection des athlètes pour les Championnats d'Europe et du Monde U18. Les athlètes U15/U16/U17 qui ne seraient pas sélectionnés pour les championnats d'Europe et du Monde U18, seront directement sélectionnés pour les Olympics Hopes. La sélection pour les Olympics Hopes sera complétée sur la base des résultats du Championnat de France en monoplace.

Confirmation de sélection en Equipe de France pour les championnats d'Europe et du Monde Senior.

Afin de participer aux championnats d'Europe et du monde senior, les athlètes français devront démontrer un niveau de performance en coupe du monde.

Le niveau de performance attendu est une valeur chronométrique inférieure à 104% du vainqueur de l'épreuve dans laquelle l'athlète / l'équipage français est engagé.

Aussi, les athlètes médaillés au Championnat du Monde U23 en 2025 pourront être proposés à concourir aux championnats du Monde senior 2025 en fonction des épreuves libres (soit olympiques, soit non Olympiques).

Processus de sélection

Chaine de décision

La chaine de décision pour valider la sélection de l'Équipe de France s'établit selon l'ordre suivant :

1. Proposition de sélection par le Directeur de la Performance au Comité de sélection² sur la base des résultats des courses et des règles de sélection établies ;
2. Etude de la proposition par le Comité de sélection, qui est force de proposition, afin d'aider le Directeur Technique National (DTN) dans la décision de sélection ;
3. Décision définitive de sélection prise par le DTN, ou son représentant.

Les membres du Groupe de Suivi Olympique et Paralympique (GSOP)³ sont consultés par le Directeur de la Performance sur la stratégie du Collectif France et les sélections en Équipes de France, dans une logique de soutien politique au projet sportif.

Le nombre d'athlètes sélectionnable en équipe de France Sprint sera communiqué en avril 2025.

Modalités de désignation des remplaçants et cas exceptionnels

Sur tout ou partie du processus de sélection, dans le cas où un athlète sélectionné en Équipe de France ne pourrait pas prendre part à une/des compétitions identifiées, la sélection des remplaçants se fera par le DTN sur proposition discrétionnaire du Directeur de la Performance.

Les logiques de remplacement pourront avoir pour but la performance de l'Équipe de France à court terme ou une visée de préparation à long terme (Olympiades 2032).

Tous les cas non prévus par ces règles de sélections seront décidés par le DTN.

² Comité de sélection défini dans le CR BEX du 16 décembre 2021 – il pourra faire l'objet d'amendement sur la base du bilan des Jeux Olympiques de Paris 2024 et de l'organisation qui sera alors projetée.

³ Annexe 9 du règlement intérieur de la FFCK

Publication des sélections

Seules les sélections nominatives (hors remplaçant) seront publiées sur le site de la FFCK. Cette publication rendra la sélection officielle.

Dates prévisionnelles des échéances 2025 Senior

- Coupe du Monde 1 : du 15 au 18 mai 2025 à Szeged (HUN)
- Coupe du Monde 2 : du 22 au 25 mai 2025 à Poznan (POL)
- Championnat d'Europe Senior : du 19 au 22 juin 2025 à Racice (CZE)
- Championnat du Monde Senior : 20 au 24 aout 2025 à Milan (ITA)

Dates prévisionnelles des échéances 2025 U23 et U18 et U15/U16/U17

- Régate International Bratislava : du 22 au 25 Mai (SLO)
- Championnat d'Europe U23/U18 : 03 au 06 juillet 2025 à Pitesti (ROU)
- Championnat du Monde U23/U18 : 23 au 27 juillet à Montemor (POR)
- Championnat du Monde Senior : 20 au 24 aout à Milan (ITA) (sous réserve de médaille lors du Championnat du Monde U23 (sur distance Olympique / sous réserve d'inscription possible)
- Les Olympic Hopes (septembre 2025)

Autres informations

Les résultats internationaux de la saison 2025 pourront être pris en compte dans les règles de sélection 2026